

Isère

Coup de tonnerre sur le GHM, mis sous tutelle par le tribunal judiciaire

Le tribunal judiciaire a placé ce mardi le Groupe hospitalier mutualiste sous tutelle de deux administrateurs. Un épisode majeur pour le GHM qui avait été repris en octobre 2020 par le groupe de Bernard Bensaid, depuis mis en examen.

Jean-Benoît Vigny - Aujourd'hui à 20:44 | mis à jour aujourd'hui à 20:50



C' est une histoire, une longue histoire, dont la trajectoire vient de s'accélérer singulièrement. Après deux ans et demi de lutte, le tribunal a entendu ceux qui contestaient non seulement cette reprise mais

surtout, les méthodes de son PDG. Le jugement édicte clairement que la situation financière de l'UMG-GHM était « effectivement critique », évoquant un « péril imminent » suffisant pour désigner deux administrateurs et écarter le groupe Avec de toute gestion. M^e Germain-Phion, qui représentait les demandeurs, indique : « Leur mission sera notamment de se constituer partie civile dans le cadre de la plainte que nous avons déposée pour FO et la CGT. Ils devront s'assurer que les créances seront payées ».

En crise depuis 2020

Cette histoire, c'est donc celle d'un établissement majeur du territoire isérois, porté sur les fonds baptismaux de la mutualité en 1957 et, depuis, place forte du soin sur le territoire (436 lits, 1 100 salariés). Mais cette histoire, à laquelle appartient également la clinique de Chartreuse à Voiron, était devenue celle d'un mauvais feuilleton depuis sa cession, en octobre 2020, au groupe Doctegestio, renommé "Avec" entretemps. À sa tête, un homme, Bernard Bensaid, qui cumule les reprises d'activités au tribunal de commerce comme d'autres les papillons à la campagne, jonglant avec les réussites des uns pour combler les déficits des autres.

Son entreprise, qui compte 12 000 salariés dans des structures très disparates, ne tenait pas encore les rênes du GHM que, déjà, la fronde grondait chez les élus métropolitains, grenoblois, les praticiens, les soignants, les usagers et l'union de quartier locale. Ses méthodes, Bernard Bensaïd les assumait pourtant au grand jour : « Nous mutualisons les risques, le groupe établit une péréquation entre ceux qui gagnent et ceux qui perdent. Ou tous les établissements sont sauvés, ou tout le groupe tombera ». Une « pyramide de Ponzi » selon le président de la Métropole, Christophe Ferrari, dénoncée par ailleurs de longue date auprès des ministres par des parlementaires de tout bord et de nombreuses régions de France. Des cris d'alarme qui ont longtemps sonné dans le vide jusqu'à janvier 2023. Car, en toute discrétion, les enquêteurs ont travaillé jusqu'à aboutir à cette garde à vue de Bernard Bensaïd dans les locaux de la brigade financière de la PJ à Grenoble il y a cinq mois, suivie d'une mise en examen pour « prise illégale d'intérêts » et « détournement de fonds publics », assortie d'un placement sous contrôle judiciaire.

« Enfin, la société Avec est mise hors d'état de nuire »

Mais ce sont aussi, et peut-être surtout, les syndicats de la Mut', auxquels Bernard Bensaïd menait la vie (très) dure, qui ont fait pencher la balance. Dès le premier jour, dès les premiers mouvements de fond et les réorganisations menées par celui qu'un avocat messin qualifiait de « petit Tapie dans le domaine social » après l'avoir fait condamner dans plusieurs centaines de cas, les syndicats, essentiellement Force ouvrière, ont accumulé les preuves, multiplié les alertes, saisi la justice, réclamant la nomination d'un administrateur pour mettre fin à cette spirale qui menaçait l'établissement. « Enfin, la société Avec est mise hors d'état de nuire », s'est félicité Force ouvrière.

Deux ans et demi après la cession au groupe Avec, le GHM va donc vivre sous tutelle.